Caler l'événement lié au jeton sur le déménagement

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

La séquence qui produit le meilleur résultat est exposée ci-dessous. Elle concerne un fondateur qui détient une allocation non encore acquise et quitte un État à forte imposition pour Zoug ou Singapour.

1. Fixer la nature de l'allocation avant son attribution. Une allocation achetée au même prix et aux mêmes conditions que les autres premiers investisseurs constitue du capital dans les deux places. Une allocation attribuée en rémunération de services constitue une rémunération dans les deux. Les documents, le prix payé et la date de l'attribution par rapport au contrat de services en décident, et ils ne peuvent pas être réécrits par la suite.
2. Établir sa résidence dans la nouvelle place avant la première date d'acquisition et avant le token generation event (l'événement de création du jeton). La Suisse comme Singapour rattachent le revenu à la période pendant laquelle le contribuable était résident, et toutes deux examineront la date à laquelle le droit est devenu inconditionnel. Le fondateur qui déménage deux mois après l'acquisition de la première tranche a fourni à son ancien État de résidence un argument pour soutenir que la tranche y a été gagnée.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

3. Rompre proprement la résidence dans l'ancien État. L'Allemagne examine le domicile (Wohnsitz) et le séjour habituel au sens des §§ 8 et 9 du Code fiscal allemand (Abgabenordnung, AO) ; le Royaume-Uni applique le statutory residence test avec ses règles de décompte des jours et de rattachement ; Singapour et la Suisse examinent toutes deux le centre des intérêts vitaux dans les situations conventionnelles. Un logement conservé, un conjoint resté sur place et un mandat d'administrateur maintenu sont les trois faits qui font le plus souvent échouer un départ allégué.[1]
4. Ne pas vendre pendant la première période fiscale de résidence si l'ancien État connaît une règle de non-résidence temporaire ou d'assujettissement étendu et que la durée de détention ou le délai de cinq ans n'est pas expiré.
5. Documenter le déménagement : bail, inscription auprès de la commune ou de l'Immigration & Checkpoints Authority, inscription scolaire, compte bancaire, installation de la famille. Les deux administrations fiscales demandent ces pièces lorsqu'une règle de départage conventionnelle est invoquée.
6. Demander tout ruling fiscal avant la première date d'acquisition. Zoug rend en quelques semaines des décisions anticipées sur le statut de fortune privée et sur l'assiette forfaitaire ; l'IRAS rend des advance rulings sur la qualification des jetons reçus moyennant des frais et dans des délais plus longs.[2]

Liste de contrôle

Avant de fixer la date de déménagement, vérifiez : - le calendrier d'acquisition et la date du token generation event, et qu'aucune tranche ne soit acquise avant l'établissement de la résidence - si l'allocation a été achetée ou attribuée en rémunération de services, avec les documents permettant de le prouver - les règles de sortie de l'État d'origine (§ 6 et § 2 AStG ; règle britannique des cinq ans ; section 877A américaine) et la date la plus proche à laquelle une cession est sans risque - la voie d'obtention du titre de séjour dans la nouvelle place et son délai (unité de contingent suisse ou admission selon l'art. 30 : trois à six mois ; EP ou ONE Pass singapourien : trois à huit semaines) - si les projets du conjoint sont compatibles

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

avec le régime fiscal choisi - l'exposition à l'impôt sur la fortune sur la position non vendue si le choix se porte sur l'imposition ordinaire à Zoug - s'il convient de demander un ruling sur le statut de fortune privée, l'assiette forfaitaire ou la qualification des jetons, et auprès de qui - la date à laquelle l'ancien logement est abandonné, le bail signé et la famille inscrite

Notes

1. Abgabenordnung (AO), §§ 8 et 9 ; Finance Act 2013, Sch. 45 (statutory residence test) ; Modèle de convention fiscale de l'OCDE, art. 4, al. 2, et commentaire, paras 11 à 15, sur le centre des intérêts vitaux. ↩
2. IRAS, « Advance Ruling System for Income Tax », barème des frais et délais de traitement tels que publiés ; administration fiscale cantonale zougoise, pratique en matière de rulings fiscaux (Steuervorbescheide). ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.